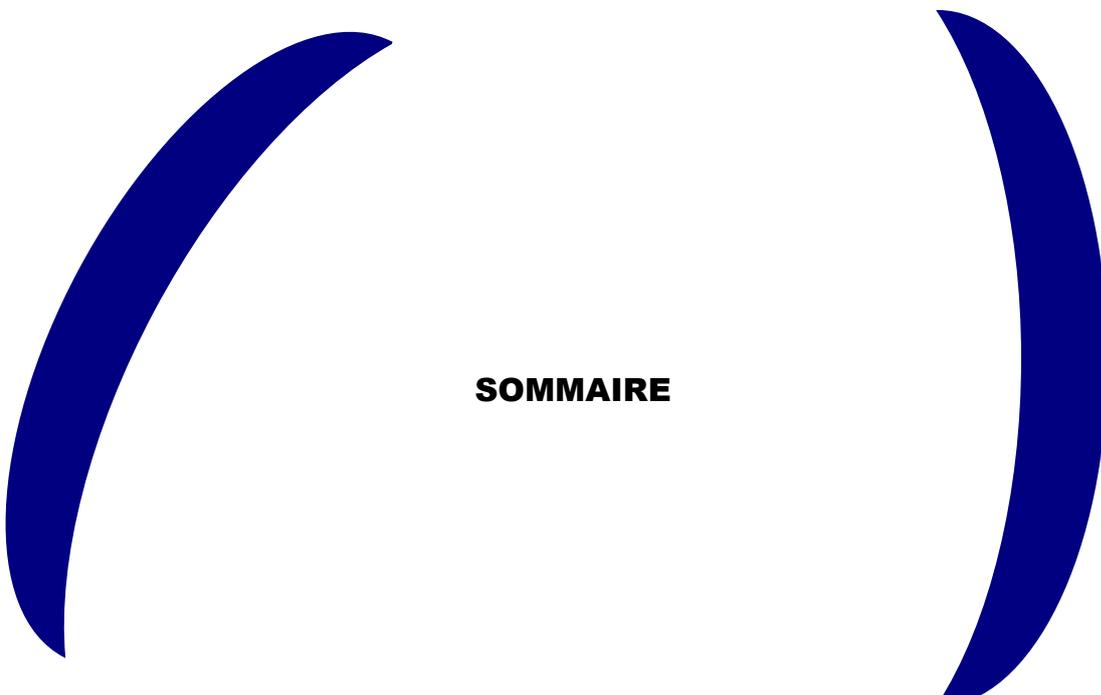




RÉUNION
DU 21 février 2022



SOMMAIRE

Liste des présents et représentés Pages 4 et 5

**Présentation par M. Jean-Louis CANOVA,
Président Page 6**

**Présentation des travaux de la Commission
« Orientations » du Plan National de Gestion
des Matières et Déchets Radioactifs par
M. Michel BADRÉ, son président Pages 6 à 14**

Questions et réponses Pages 15 à 31

Membres du Clis présents ou représentés :

Assemblée générale du 21 février 2022

Membres de droit

Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse, représentée (visioconférence)

M. Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne, excusé

Mme Céline PRINS (déléguée) représentant Mme Virginie CAYRE, ARS Grand Est

Mme Stéphanie MATHEY-BASCOU, DREAL, directrice régionale adjointe Grand Est

Sénateurs

Mme Else JOSEPH, excusée

M. Franck MENONVILLE, excusé

Députés

M. Julien AUBERT (visioconférence)

Mme Emilie CARIOU, représentée (visioconférence)

Conseiller régional Grand Est

M. Philippe MANGIN (visioconférence)

Conseillers Départementaux de la Meuse

M. Jean-Louis CANOVA

Mme Danielle COMBE

M. Benoît DEJAIFFE

M. FAVE (visioconférence)

Mme Sylvie ROCHON (visioconférence)

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

M. Franck RAIMBAULT (visioconférence)

M. Damien THIERIOT

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Marc ACHERE, Biencourt sur Orge

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT, suppléant

M. Patrick BOURLART, Héவில்리

M. François-Xavier CARRE, Maire de Delouze Rosières

M. Jean-Luc GAILLARDIN, Dammarie sur Saulx

M. Didier GROSJEAN, Maire de Montiers sur Saulx

M. Jean-Claude HERPIERRE, Maire d'Abainville et Mme Céline THIERY, suppléante

Mme Elisabeth JEANSON, Maire déléguée de Demange - Baudignécourt

Mme Sylvie LACUISSE, Saint-Joire et M. Laurent AUBRY, Maire, suppléant

Mme Amandine LANGLOIS, Saint Amand sur Ornain (visioconférence)

Mme Edith LEBRET, Maire de Menil sur Saulx

M. Louis LODÉ, Horville en Ornois et M. Jean-Pascal BONFANTI, suppléant

M. Patrick MALINGRE, Houdelaincourt
M. Bruno PIONNIER, Morley
M. Daniel RENAUDEAU, Maire de Gondrecourt le Château
M. Julien ROBERT, Maire de Mandres en Barrois
M. Patrice ROSSI CHARDONNET, représenté par M. Bertrand MANCHETTE

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Mickaël BOUDINET, Maire de Noncourt sur le Rongean, représenté par M. Régis DESPRES, suppléant
M. Julien GARINOT, Pansey, représenté par Mme Sabine GARINOT
M. François JEANJEAN, Harméville, représenté par M. Michel MASSON, suppléant
M. Jean-Pierre MALASPINA, Poissons
M. René PETITJEAN, Cirfontaines en Ornois
M. Yannick RICHARD, Maire d'Osne le val et M. Quentin ENIUS, suppléant
M. Luc VAN DER MENSBRUGGHE, Germisay

Représentants des associations

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure stop 55
Mme Régine MILLARAKIS, suppléante de M. HANOTEL, MNE
M. Jacques LERAY, CEDRA 52 (visioconférence)

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse
M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne, représenté par M. COUDRY

Représentants des syndicats d'exploitants agricoles

M. Jean-Pierre SIMON, confédération paysanne 55

Représentants des syndicats salariés

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)
M. Jean-Paul FEVRE, CFDT et Mme Carine JACQUIN, suppléante (visioconférence)
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC
M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentant les personnalités qualifiées

M. Denis STOLF

Voix consultatives

M. Patrice TORRES, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et Mme Martine HURAUT, ANDRA
M. Mathieu RIQUART, ASN (visioconférence)

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Nous allons débiter dès maintenant car nous avons à peu près une soixantaine de personnes en visio ce soir. Merci de vous être également déplacés pour cette assemblée générale du CLIS. Beaucoup parmi vous me connaît, mais pour les autres, je vais quand même dire qui je suis. Je suis Jean-Louis CANOVA, Maire d'Ancerville et aussi conseiller départemental de la Meuse. J'ai été désigné par les deux présidents des conseils départementaux de la Meuse et de la Haute-Marne comme Président du CLIS. J'avais déjà été Président de 2008 à 2014 et puis j'avais laissé ma place à Denis STOLF. Malheureusement, Denis n'étant plus élu, la loi prévoit qu'il ne peut plus être Président du CLIS et j'ai accepté de l'être à condition qu'il reste vice-président et je voulais le remercier pour tout ce qu'il a fait pendant toutes ces années au sein du CLIS.

Je ne veux pas être très long sur ma présentation parce nous avons ici M. BADRÉ et c'est plus à lui d'avoir la parole aujourd'hui. Juste pour vous dire que pour les personnes en visio, vous ne pourrez pas prendre la parole. Cependant, vous pouvez poser vos questions par écrit sur le fil de discussion et M. JAQUET réunira vos questions et les posera à votre place. En revanche pour la salle, vous pourrez prendre la parole et poser vos questions.

Je vous présente M. Michel BADRÉ qui est l'ancien président de l'Autorité environnementale, qui est maintenant Président de la commission « Orientations » du PNGMDR. Nous l'avons invité ce soir pour qu'il nous parle de la gestion des déchets, qu'il nous donne son avis et l'avis de sa commission sur la gouvernance des déchets, sur les enjeux transverses, comme l'éthique, les aspects socio-économique ou sanitaires ... Je lui donne la parole pendant une demi-heure selon le besoin et derrière, on fera le jeu des questions/réponses. M. BADRÉ, je vous laisse la parole.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Merci beaucoup. Je voulais juste compléter la présentation. A l'origine, j'ai une formation d'ingénieur, pas du tout dans le secteur du nucléaire, mais dans le secteur de l'environnement et j'ai été amené comme votre président l'a rappelé, au moment de la création de l'Autorité environnementale, dont on a parlé ici à propos du sujet de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de Cigéo, à présider cette instance pendant 5 ans, ce qui a donné l'occasion de voir comment se gère un certain nombre de grands projets et surtout, et je crois que cela est en liaison directe avec ce que vous faites ici avec le CLIS depuis de nombreuses années, comment s'organisaient les concertations, les débats, avec la société, les citoyens, les citoyennes que nous sommes tous. Nous sommes sur des grands projets qui par définition ont des conséquences lourdes pour la population locale. C'est surtout là-dessus que j'ai eu l'occasion de travailler par le passé. Et maintenant, pour revenir au projet précis Cigéo, ce que je voudrais rappeler, peut-être assez brièvement et on y reviendra au moment des questions, c'est de voir au cours des années récentes, ce qu'il y a eu comme débats, comme échanges, comme concertations. Excusez-moi, mais je vais certainement enfoncer des portes ouvertes, pour certains d'entre vous, peut-être pas pour d'autres, et puis surtout, il y a une chose dont je suis absolument convaincu pour le projet Cigéo lui-même et ses implications locales, comme vous en savez tous beaucoup plus que moi, ce n'est pas moi qui vais vous apporter la vérité là-dessus ; à supposer qu'il y ait une vérité d'ailleurs. Je vais plutôt vous dire comment on a

travaillé au cours des 4 ou 5 dernières années, sur l'avancement de ce projet qui a commencé il y a très longtemps et qui peut encore durer sur une période extrêmement longue, c'est vraiment la particularité principale de ce projet. On en parlait avec Benoît Jaquet en venant, et jusqu'à présent, j'ai vu un certain nombre de grands projets, par exemple le réseau de transport du grand Paris, la ligne Lyon/Turin, qui sont des projets de très longue durée et qui mettent 25 ans à se réaliser. Là, pour Cigéo, on ne parle plus de 25 ans mais plutôt de 130, 150 ans. On n'est plus sur la même échelle et je ne parle pas de la durée de vie des déchets. Je parle de la durée de réalisation du projet. C'est vraiment une particularité de ce projet et je pense qu'il faut bien l'avoir en tête. Et je voulais vous dire en introduction, c'est quelque chose qui m'a frappé quand j'ai commencé à être impliqué dans cette affaire, c'est que l'on est en 2022, on explique en lisant les dossiers que le projet va durer, il va peut-être se réaliser et le temps de faire sa réalisation, la création puis la phase industrielle pilote, puis le chargement, tout cela va nous mener en 2130, 2140, c'est ce qui est dit : donc 120 ans. Regardons dans le rétroviseur, on est en 2022 et il y a 120 ans, on était en 1902. Supposons que l'on ait en face de nous nos prédécesseurs, d'y il y a 120 ans, et qu'on leur explique de quoi on parle. On parle de déchets nucléaires, c'est quoi des déchets nucléaires ? D'où ça vient ? A quoi cela correspond ? Tous les premiers mots mêmes sont incompréhensibles. Il est assez probable que dans 120 ans, nos successeurs auront peut-être les mêmes réactions à ce que l'on dit aujourd'hui. Le fait d'avoir en tête que dans un projet de ce genre, on est dans une situation qui est destinée à évoluer de façon importante car les connaissances scientifiques changent, parce que les attentes de la société changent, cela veut dire que tel que le projet se réalisera et s'il se réalise, il ne sera certainement pas celui que l'on peut concevoir de façon précise aujourd'hui. Il y aura des événements nouveaux qui vont se produire et qu'il faudra intégrer. Je crois que c'est vraiment une particularité forte et que si on ne l'a pas en tête, on ne peut pas bien comprendre ce qu'il se passe.

Je reviens maintenant à des choses plus précises sur ce qui a été fait récemment. Certains d'entre vous ont sans doute su ou suivi qu'il y a eu en 2019 un débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs : votre président a cité le sigle PNGMDR et quand il faut expliquer à quelqu'un qui n'est pas spécialiste du sujet, on a tout de suite un succès d'estime. Il y a vraiment un problème de communication avec le public sur des sujets pareils. Là on parlait de tous les déchets qu'ils soient de très faible activité ou haute ou moyenne activité vie longue comme Cigéo, mais on parlait aussi de questions comme l'entreposage des matières radioactives avant usage, comme le classement matières/déchets, et des sujets relatifs à la gestion des déchets autres que Cigéo. Il y avait aussi dans ce plan de gestion, évidemment, le sujet des déchets de haute et moyenne activité à vie longue : cela comporte Cigéo mais pas seulement, il peut y avoir d'autres actions qui relèvent aussi de ces traitements sans pour autant concerner directement Cigéo. Ce débat public 2019 était un débat sur un programme et non un débat sur un projet. Vous avez entendu parler ou connu ou participé au débat public du projet Cigéo en 2013, au débat public antérieur de 2005 sur la politique de gestion des déchets et à chaque fois, on était typiquement et précisément sur le sujet des déchets de haute et moyenne activité à vie longue alors que le plan de gestion 2019 porte sur tous les déchets radioactifs de toute provenance. Ce débat a duré assez longtemps et il y a eu des péripéties complètement extérieures à notre sujet, notamment le grand débat national qui a suivi l'épisode des gilets jaunes. On nous a demandé à ce moment là de décaler le débat parce que nous ne pouvions pas faire les deux en même temps.

Le résultat a été que l'on a eu 6 mois de plus pour préparer le débat. Sur le moment on a trouvé cela un peu désagréable car c'est toujours pénible d'avoir ses projets qui changent, mais en fait cela nous a été très utile car cela a permis de mieux le préparer, de rencontrer plus de monde, de discuter, de faire surtout une opération qui a été largement utilisée par la suite et je vous amène juste le produit de sortie que l'on a fait à cette occasion qui était une note sur un sujet que l'on a appelé « la clarification des controverses techniques ». On s'est dit sur ce sujet : « quand on va parler à un public non professionnel de déchets nucléaires, on est tout à fait capables de mettre à une tribune un expert de l'ANDRA ou du CEA et puis un autre de GREENPEACE ou de NEGAWATT. On va les mettre à la tribune et ils vont avoir des avis contradictoires et le public va être complètement perdu parce qu'il ne saura plus au bout de 5 minutes de quoi on parle ». Donc la première chose qui nous a semblé nécessaire, c'était d'identifier des questions que le public non professionnel et professionnel pouvait se poser, et de voir quels étaient les arguments présents, sans chercher à dire qui a raison ou qui a tort. On en était simplement à dire : « il y a des gens qui disent que Cigéo, le stockage géologique en couche profonde, c'est la seule bonne idée pour gérer des déchets de haute activité à vie longue et d'autres qui disent non, pas du tout, c'est une meilleure idée de les garder entreposés en subsurface pendant longtemps pour s'il se passe quelque chose d'ici là ». Reprendre les arguments des deux parties en présence, c'est ce qu'on a essayé de faire dans ce document, qui a été assez largement utilisé après dans le débat et qui a été reconnu comme permettant, non de « calmer le jeu », il ne s'agit pas de savoir si l'on est calme ou si l'on est excité, mais de savoir de façon un petit peu plus posée, quand il y a des avis contradictoires, ce qui est tout à fait normal, la démocratie c'est la façon de gérer des avis contradictoires dans la société sinon il n'y en aurait pas besoin, quels sont les arguments en présence. Et les gens sont rarement complètement idiots, quand ils ont pris un point de vue, ils ont en général des raisons de dire qu'un point de vue est meilleur qu'un autre et quelles sont ces raisons. On les met à plat, on ne tranche pas, on n'arbitre pas. C'est ce qui a été fait en 2019. A l'issue de ce débat, où nous avons été amenés à aborder tous les sujets de gestion sur toutes les filières de traitement de déchets pratiquement, les organisateurs du débat – excusez-moi, j'ai oublié de dire que je faisais partie de l'équipe de 8 personnes qui étaient chargées d'organiser le débat – ne sont pas chargés de prendre position et de dire : « voilà ce qu'il faut faire sur telle catégorie de déchets ». Nous sommes chargés de dire : « qui a dit quoi ? ». Et en fonction de quels arguments, quels types de raisonnements ont été exprimés ces points de vue. Les représentants des élus, les représentants de la société qui participaient ou les citoyens individuels qui participaient à ce débat, qu'est-ce qu'ils ont dit ? On a résumé tout cela dans un rapport de synthèse comme cela doit se faire à l'issue de chaque débat public et il y a eu ensuite une décision du porteur de projet, c'est une obligation légale. Le porteur de projet, en l'occurrence ici l'Etat, porteur du projet de Plan de gestion des matières et déchets radioactifs, doit dire ce qu'il a l'intention d'en faire. Il a écouté ce qui a été dit par le débat public et il en déduit ce qu'il va faire ensuite. Et cette fois-ci, je résume la partie « déchets à haute activité vie longue » puisque l'on parle ici particulièrement du projet Cigéo et ses alternatives possibles. Dans la décision publiée par le gouvernement en février 2020, il y a 4 ou 5 points et même un peu plus qui ont été cités et qui portent précisément sur ces catégories de déchets. Le premier point, et c'est celui qui est le plus mis en avant, porte sur la gouvernance du dispositif. Gouvernance, mot à la mode, tout le monde parle de gouvernance maintenant mais derrière, il y a quelque chose de tout à fait sérieux et

important qui est de dire : « comment est-ce qu'on prend des décisions ? ». Sur un sujet comme celui-ci, d'abord : « qu'est-ce que c'est de décider ? Sur un projet qui s'étale sur 120 ou 130 ans ? ». Comme je le disais tout à l'heure, il y a toute une série de décisions successives – vous savez qu'il y a eu récemment et il y a encore des décisions à prendre concernant la DUP. Ensuite, il y aura la décision sur l'autorisation de création, des décisions de mises en service partielles ou définitives – tout cela dans l'hypothèse où toutes les décisions s'enchaînent les unes derrière les autres. Donc comment se prennent ces décisions ? Par qui ? Après quelles concertations ? La décision post débat public de 2019, décision du gouvernement de 2020, dit : « cette question de gouvernance doit absolument être précisée beaucoup plus qu'elle ne l'est en ce moment ». Ensuite, il y a toutes une série de questions précises que je me contente de citer puisque là on est typiquement dans des sujets que vous connaissez mieux que moi. Il y a un sujet réversibilité : cela veut dire quoi ? Récupérabilité : cela veut dire quoi ? La décision du gouvernement en février 2020 disait : « effectivement, même si dans le code de l'environnement, il y a une définition de la réversibilité qui a été donnée par le Parlement, et qui est écrite dans la loi, ce n'est pas pour autant que cela répond à toutes les questions et la preuve, c'est que des citoyens et des citoyennes, notamment le CLIS de Bure, disent : « ce sujet n'est pas clair, il y a des points qu'il faut préciser » sur ce qu'on entend par réversibilité et récupérabilité.

Ensuite, quels sont les jalons décisionnels – cela est un peu jargonnant dit comme ça – cela veut dire qu'on va avoir toute une série de décisions échelonnées sur des périodes longues, comment s'articulent-elles entre elles ? Qu'est-ce que c'est qu'une DUP ? Qu'est-ce que c'est qu'une Décision d'Autorisation de Création (DAC) ? Est-ce qu'il y a des marches arrière possibles ? Est-ce qu'il y a des alternatives ? Comment est-ce que tout ça s'organise ?

Ensuite autre point précis dans la décision post débat public : la phase industrielle pilote. Là-aussi vous savez de quoi il retourne. C'est la phase qui est prévue après la Décision d'Autorisation de Création (DAC) et l'autorisation de mise en service, si elles sont prises. Il y a une phase et c'est aussi écrit dans la loi, qui dit : « pendant un certain temps », 10 ans, ensuite on ne sait pas très bien, peut-être plus, on verra, on n'a pas de durée fixée, mais on va tester un certain nombre de choses. La décision de février 2020 dit : « qu'est-ce qu'on va tester ? ». Quel est l'objet précis de cette phase industrielle pilote ? Comment cela va s'organiser ? Et aussi quels sont les critères qui permettront de dire à la fin : « ça y est, on a fait des bons tests, tout est clair maintenant, on peut y aller », ou bien « non, il y a encore des choses pas claires, il faut en faire d'autres, très bien faisons-les ». Mais l'objet précis de cette phase industrielle pilote fait partie des sujets qui méritent d'être précisés.

Ensuite, j'en suis toujours à la décision post débat public, et à ce qu'il faut faire dans les années qui viennent, quelles sont les modalités d'association du public ? Là-aussi, ce n'est pas devant le CLIS qu'il faut expliquer que le public doit être associé dans toutes ces parties prenantes, élus, organisations syndicales, etc..., donc comment faut-il faire ? Qui doit participer, à quoi, à quel stade ?

Ensuite, depuis le début, depuis que l'on parle du projet Cigéo, on parle aussi des alternatives possibles à ce projet. La décision post débat public 2020 dit : « les recherches sur les alternatives au stockage géologique profond doivent être poursuivies », puisqu'il n'y a pas en ce moment de point de non-retour conduisant à dire : « c'est Cigéo ou rien ». Il est écrit que Cigéo est la solution de référence, cela

veut dire que l'on travaille dessus, cela ne veut pas dire que les autres solutions sont oubliées.

Et dernier point, et ce n'est pas le plus simple, toujours la décision de février 2020 dit que : « l'évaluation du coût de ce projet doit être précisée ». C'est un sujet très compliqué, et cela reviendra peut-être dans les questions tout à l'heure. Ce n'est pas du tout simple sur un projet qui s'étend sur plus d'un siècle, de savoir par exemple comment on prend en compte une dépense qui surviendra dans 80 ans, et cela suppose que l'on connaisse précisément ce qui se fera dans plus de 80 ans, et cela n'est déjà pas très net, et ensuite que l'on sache comment on actualise les dépenses, comment on compare un euro payé dans 80 ans à un euro payé aujourd'hui. Tous ceux qui ont trempé dans les calculs financiers savent que ce genre de raisonnement n'est pas totalement trivial.

Après cette espèce de « plan de travail » qui a été énoncé après le débat public en février 2020, l'un des éléments concernant la gouvernance du projet a été de dire que serait instituée une commission dite « d'orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Alors vous pouvez vous dire : « ah oui, c'est bien connu, créer une commission, c'est une bonne façon d'enterrer tous les problèmes », tout le monde le sait. Ici, cela aurait pu être simplement une espèce de champ clos où l'on aurait organisé des bagarres entre des gens qui avaient des avis différents et si c'était ça, ce n'était pas forcément très intéressant. Mais ce qui était dit précisément et ce qu'on a essayé de faire au cours de toute l'année 2021, c'était de dire ce que cette commission devait apporter à l'Etat, au Ministère de la transition écologique, Direction Générale Energie Climat, donc les porteurs du PNGMDR. Cette commission réunissant toutes les parties prenantes, les producteurs de déchets, EDF, ORANO et CEA, l'ANDRA, l'ASN et l'IRSN, les représentants des associations plutôt anti-nucléaire, des représentants des élus, l'ANCCLI, le CLIS de Bure, et d'autres parties prenantes, j'en oublie. L'idée était de réunir tout ce monde-là et de prendre tous les sujets du Plan, les prendre un par un, les déchets à très faible activité et ce qu'il y a à dire, les déchets de très haute activité et à vie longue, la gouvernance, et qu'est-ce qu'il y a à dire, ou ce que l'on a appelé d'un terme pas très heureux les enjeux transverses, c'est-à-dire les impacts sur la santé, sur l'environnement, sur les transports... L'objectif, sur toutes ces questions, c'est de voir ce que les parties prenantes réunies ont à dire de concret et qu'il faut intégrer dans le Plan. Il était dit dans la décision concernant la gouvernance que cette commission « Orientations » avait pour seule responsabilité de donner des avis au Ministère de la transition écologique et non de décider à sa place. Je sais que souvent par expérience ce n'est pas mal et pas du tout inutile d'avoir des gens qui donnent des avis à condition de respecter quelques règles. Une commission qui donne des avis peut être utile à deux conditions que l'on est arrivé à assez bien remplir je crois dans cette période : la première, c'est que ces avis soient vraiment collégiaux, c'est-à-dire que ce n'est pas trois personnes qui se réunissent dans un coin et qui font ensuite avaler le résultat de leur cogitation aux autres ; si c'est ça, ça ne sert pas à grand-chose. La deuxième condition, c'est que cela soit public, c'est-à-dire que les avis sont aussitôt mis à la disposition de ceux qui veulent et pas simplement transmis confidentiellement à un service du Ministère qui en fera ce qu'il voudra après. Si c'est fait comme ça, ça veut dire par exemple que n'importe quel acteur de la société, qu'il soit partisan ou opposant au projet, peut s'en servir pour le contester publiquement, c'est-à-dire qu'on accepte les critiques et cela oblige à avoir des argumentations à peu près solides.

Cette commission a fonctionné depuis l'année 2021. Les conditions pratiques, vous les avez connues vous aussi dans toutes vos activités sûrement, ce n'est pas l'année la plus simple parce que l'on a fait 15 réunions en visio à 50 personnes avec des partisans et des opposants parfois assez énergiques. Mais cela n'empêche que globalement, cela a très bien marché. Il y en a un ou deux parmi vous qui ont suivi les travaux et Benoît JAQUET en a suivi la quasi-totalité. Dans l'ensemble, à part quelques brèves périodes où le ton est un peu monté, il y a eu un travail de fond qui a été fait et qui s'est traduit en tout par 9 avis. Ce n'est pas un avis « favorable » ou « défavorable », mais un document d'une trentaine de pages dans lequel on dit ce qu'on a à dire sur tous les sujets. Tous ces avis sont publics, et je crois d'après ce que m'a dit M. JAQUET que le lien qui permet de les consulter vous a été donné : le mieux c'est d'aller les regarder plus en détail si vous le voulez. C'était très important pour nous que ces avis soient publics et s'ils n'avaient pas été publics, cela n'aurait pas servi à grand-chose nous semblait-il. J'avais été chargé de présider cette commission et j'ai trouvé ça très intéressant, bien que, comme je l'ai signalé tout à l'heure en me présentant, je n'étais certainement pas, et de loin, le plus qualifié sur les sujets dont on parlait. Mais cela permet quand même de bien voir comment justement peut s'organiser une discussion constructive sur des sujets difficiles et à conséquences lourdes. Là aussi, si vous avez envie de voir tous nos avis, je vous le recommande vivement, lisez-les mais cela sera un peu long et je vais juste vous résumer quelques points qui figuraient dans l'avis de la commission « Orientations » sur les déchets HA-MAVL – je répète, ce n'était pas un avis sur Cigéo mais un avis sur les déchets haute activité vie longue – ce n'est pas exactement pareil même s'il y a une zone de recouvrement relativement importante.

Qu'est-ce qu'on a dit dans cet avis ?

Je vous fais un résumé très bref et je vous renvoie au texte lui-même si vous avez envie d'en savoir plus.

Le premier point, c'est qu'il y avait des points à clarifier en matière d'inventaire, savoir exactement de quoi on parle quand on dit qu'on veut faire un centre de stockage géologique pour mettre des déchets à haute ou moyenne activité. Quels sont les volumes ? Il faut combien de place ? Comment cela va se passer ? Quel va être le calendrier ? Il y a un tas de points techniques qui se posent je dirais presque indépendamment du fait que le sujet en soi est complexe et controversé, mais comme dans n'importe quel projet, il y a des questions de dimensionnement, il faut savoir de quoi on parle et quel va être le calendrier d'alimentation et des choses de ce genre. On a dit là-dessus que malgré tout ce qui existait, les inventaires de l'ANDRA publiés et mis à jour régulièrement, dont personne ne contestait le bien fondé, il y avait des questions posées sur ce qui devait vraiment aller dans ce centre géologique. Par exemple, je vous cite un sujet dont vous avez très probablement entendu parler pour beaucoup d'entre vous, c'est le sujet très sensible qui concerne ce que l'on appelle les déchets bitumés, c'est-à-dire des catégories de déchets radioactifs de moyenne activité mais qui ont été pour des raisons diverses traités ou conditionnés dans des futs mélangés à du bitume. Il s'agit de savoir si ces déchets peuvent être stockés dans Cigéo, s'il se fait, ou si les risques d'incendies spontanés ou risques accidentels sont trop élevés. Ce sujet n'est pas tranché à ce jour. L'ASN a réservé sa position là-dessus, l'IRSN aussi donc rien que ce point-là nécessite d'être précisé pour savoir en quoi consiste exactement le projet dont on parle.

Deuxième point et là-aussi on s'est calqué d'assez près à la décision gouvernementale de février 2020, c'est la question sur la réversibilité et la récupérabilité. Je vous signale d'ailleurs que si vous allez chercher notre avis, vous verrez qu'on a annexé à cet avis HA-MAVL une note qui nous a été fournie par le CLIS de Bure et qui explique pourquoi réversibilité et récupérabilité, ce n'est pas si net que ça, sachant qu'on recouvre deux idées distinctes. La première idée est de dire : « il faut savoir si on aura à tout moment jusqu'à ce que tout soit fermé, sans accès aucun, en tout cas avant et pendant toute la période de chargement, les possibilités réelles de passer à un choix alternatif ». Ce que je disais tout à l'heure, les 120 ans passés le montrent assez bien et pendant les 120 ans futurs, il va y avoir des événements nouveaux qui vont conduire peut-être à changer complètement son fusil d'épaule. Quand on parle du sujet « réversibilité », il est bien là. Qu'est-ce qu'on aura comme possibilité de dire : « finalement non, il y a un élément complètement nouveau qui permet de dire que l'on peut faire autre chose ». Est-ce que l'on n'est pas trop engagé, est-ce qu'il est encore possible de faire marche arrière ou de choisir une autre voie, le sujet la réversibilité, c'est celui-là.

Le deuxième sujet, la récupérabilité, c'est de dire : « je mets des colis dans des galeries au fond de Cigéo, qui pour n'importe quelle raison, un incident technique, un incendie spontané, comme cela s'est produit ici ou là dans des centres de stockage de déchets, doivent être retirés », s'il faut intervenir, est-ce que l'on est capable de le faire ? C'est un problème plus directement logistique ou d'organisation matérielle du stockage. Ce n'est pas la même question que la précédente qui était de dire : « est-ce que l'on peut changer d'orientation complète ? ». Mais ces deux sujets sont bien évidemment liés et c'est cela qui doit être clarifié pendant la période du prochain Plan, et c'était la question nous semble-t-il posée par le CLIS de Bure, quand vous disiez : « ce n'est pas parce qu'il y a trois lignes dans le code de l'environnement qui dit ce que veut dire réversibilité, ce n'est pas pour autant que le problème est résolu ».

Le point suivant concerne les concertations ou l'association des parties prenantes aux décisions prises. Nous étions partis de l'idée que l'on est sur un projet complexe par nature – il y a un tas de questions posées, de techniques, de relations politiques ou démocratiques – tout cela se mélange, et si à chaque fois on crée une nouvelle commission, on remet une couche supplémentaire et on arrive rapidement à un fatras plutôt incompréhensible sur la question des concertations. Donc on s'est contenté de faire le coucou et d'aller regarder ce qu'avait fait les autres, ce qui nous avait paru très bien. Et je parle du HCTISN (Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire), qui a été créé, sauf erreur de ma part, dans la loi de 2006. Ce Haut Comité a produit un avis en septembre 2020 sur les concertations à mener sur le projet Cigéo. Et cet avis avait été produit à la demande de l'ANDRA qui en avait fait la démarche. Le HCTISN a produit un avis très détaillé avec des principes de transparence, d'association de toutes les parties prenantes, des choses relativement générales, et puis des recommandations précises, 7 en tout, et je vous cite juste la première qui est très parlante et très importante, et qui est de dire qu'il faudrait avoir un portail d'accès informatique qui regroupe toutes les données disponibles sur ce sujet de la gestion des déchets à haute activité vie longue et sur Cigéo en particulier, pour que n'importe quel citoyen, vous et moi, si on a envie à une date donnée de savoir où en est - qu'est-ce qu'il y a eu comme études sur les déchets bitumés, dont je parlais il y a 5 minutes, où en est-t-on ? Est-ce que l'ASN s'est prononcée et qu'est-ce qu'elle a dit ? - puisse trouver facilement

des éléments de réponse, sans être obligé de fouiller dans 50 sites internet différents et pas forcément bien coordonnés. L'avis dit aussi et cela rejoint une recommandation de votre CLIS, que ce serait une bonne idée d'avoir un panel de citoyens qu'on consulte régulièrement et qui est capable de donner des avis de non professionnels sur des questions de ce genre. Au lieu de refaire entre nous un deuxième avis sur l'optimum des concertations relatives à Cigéo, on a relu, on a discuté et au sein de la commission, il y a eu un consensus absolument général sur le fait que ces recommandations étaient très bien faites et qu'il n'était pas nécessaire d'en faire d'autres. On a recommandé, et fortement, à l'Etat d'appliquer ces recommandations du HCTISN. Et par ailleurs, il était proposé dans cet avis, de mettre en place un groupe de suivi sur les concertations qui seraient faites sur Cigéo – ils ne s'étaient pas contentés de dire : « ce serait bien de le faire », ils avaient dit en plus : « vous allez le faire vous Etat, ou ANDRA ou les uns et les autres ». Ce groupe de suivi va être chargé en se réunissant tous les quatre fois par an de regarder si les choses avancent régulièrement, si tout se passe bien, s'il n'y a pas des trous ou des sujets que l'on aurait laissé en route. Donc ce groupe de suivi dont la composition était définie dans l'avis du HCTISN a été mis en place. Il y a eu une première réunion à l'automne dernier sur une forme provisoire et il y a eu une deuxième réunion qui a été la mise en place définitive au début de ce mois-ci, le 3 février 2022, c'est de l'actualité toute fraîche. Et son travail, à partir des recommandations sur l'association du public aux préparations des décisions concernant Cigéo, est de voir, principalement pendant la période d'instruction du dossier d'autorisation de création de Cigéo, donc les quelques années qui viennent, 3, 4 ou 5 qu'on a devant nous, si toutes les recommandations sont bien couvertes. Là-aussi, j'ai en mémoire que le CLIS de Bure avait recommandé aussi que cette période de 3, 4 ou 5 ans, pendant la demande d'instruction d'autorisation de création, soit mise à profit pour tester de nouvelles méthodes d'association du public, en particulier avec l'IRSN qui a travaillé déjà sur des sujets de ce genre au cours des années passées. Voilà le type de questions sur lesquelles ce groupe de suivi devrait travailler. On m'a demandé d'être l'animateur de ce groupe de suivi dont la composition ressemble beaucoup à la commission « Orientations ». J'ai accepté avec quelques complexes, car à force de traiter des sujets dont on se dit que toutes les autres personnes qui sont en face de nous sont beaucoup plus fortes que soi, on finit par se sentir un peu mal, mais en même temps, je me suis dit que c'était vraiment intéressant d'avoir ce type d'outil de suivi, de ne pas se contenter de dire : « je recommande », mais d'aller en même temps au résultat et de dire : « est-ce que nos recommandations ont servi à quelque chose ? »

Je termine pour ne pas être trop long en disant qu'en dehors de ces questions d'inventaire, de réversibilité, récupérabilité, ou concernant les concertations avec le public, les modalités de participation, etc..., dans d'autres avis de la commission « Orientations » que l'avis HA-MAVL, il y a des sujets qui concernent aussi Cigéo. On a fait un avis transversal portant sur toutes les catégories de déchets à propos de la gouvernance dans lequel on a fait un développement sur un sujet qui était apparu sensible à notre commission, qui était l'articulation de l'expertise institutionnelle et l'expertise non-institutionnelle. Je m'explique, l'expertise institutionnelle, on comprend tout de suite que l'IRSN ou le CEA ou l'ANDRA ont leurs experts, qui sur n'importe quel sujet sont capables de produire des réponses aux questions posées, de façon qu'on ne s'embarque pas sur des sujets ou des méthodes pas du tout validés. Il y a aussi ce qu'on a appelé de l'expertise non-institutionnelle, des gens qui, par leur expérience passée ou par ce qu'ils ont vu dans leur passé professionnel

ou dans n'importe quelle structure, sont capables de participer à la discussion pour ne pas laisser les experts seuls nous dire ce qui est bien. Je vous ai dit que j'avais une formation d'ingénieur au départ et cela ne m'empêche pas de dire que la technocratie, ce n'est pas terrible. Qu'est-ce que c'est que la technocratie ? C'est laisser les experts techniciens décider à la place des autres. Si les experts techniciens ont beaucoup de choses à dire sur le sujet, et sur un sujet comme celui-ci c'est évident, ce n'est pas eux pour autant qui peuvent décider seuls car il y a des aspects sociaux, économiques, d'impacts sur la vie des gens sur place, tout cela compte et cela doit être intégré. C'est cela l'articulation entre expertise institutionnelle et expertise non-institutionnelle, et cela suppose que l'on fasse travailler ensemble ces deux catégories.

On a abordé aussi la question de la place de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. C'est un des points où l'on a rendu un avis dès le débat public puis dans la commission « Orientations » et cet avis a été suivi et c'est déjà fait. Précédemment, l'Autorité de Sûreté Nucléaire était porteuse conjointement avec l'Etat du Plan de gestion et nous avons dit dès le débat public que ça nous semblait malsain : l'Autorité de Sûreté indépendante doit pouvoir juger même de façon critique des choses qui sont faites par l'Etat ou par le porteur du Plan de gestion et si elle est elle-même co-porteur du Plan de gestion, elle ne va jamais dire que ce Plan n'est pas bien. C'est ça qui nous avait amené à dire dès le début que l'ASN devait être sortie de la maîtrise d'ouvrage du Plan de gestion. Nous avons constaté avec satisfaction que nous n'étions pas les seuls à le dire, qu'en particulier l'AIEA, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, avait dit la même chose, à savoir que l'autorité de contrôle soit la même que l'autorité décisionnelle sur un sujet pareil n'était pas une bonne chose. L'ASN a accepté ce point de vue et était même demandeur finalement de cette modification. La décision a été prise et maintenant, l'ASN est bien dans sa position de contrôle, au besoin critique, ce qui n'est pas la même chose que d'être porteur de projet. Je pense que je vais m'arrêter là sur les points précis qu'on avait cités dans ces différents avis de la commission mais bien entendu, je suis à votre disposition pour essayer de répondre à vos questions, si vous en avez.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Merci Monsieur BADRÉ et je vais passer la parole à la salle. Il y a plus de 60 personnes qui sont en visio, donc je pense que sur le fil de la conversation, il va y avoir des questions qui vont tomber après, mais on verra une fois que la salle se sera exprimée. Je vous demanderai simplement quand vous prendrez la parole, de vous présenter, puis de poser vos questions ou faire part de vos réflexions. Sandrine va vous passer le micro, vous pouvez lever la main. Allez-y, c'est la première question qui compte.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Vous avez parlé des autres solutions alternatives. Je trouve cela un peu surprenant. Jusqu'alors quand on lit tous les rapports, Cigéo est la voie de référence. Parler de solutions, de voies alternatives, c'est bien mais qui a le pouvoir de lancer des recherches là-dessus, c'est-à-dire où sont les crédits pour repartir sur les recherches sur la subsurface, qui décide ça ? Est-ce que c'est l'Etat, un décret, une loi ? Cela ouvre des perspectives mais comment on met ça en œuvre et est-ce que vous avez un pouvoir de décision ou pas ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Je commence par la fin de votre question. La réponse est non, on n'a pas de pouvoir de décision ni de contrainte. J'ai dit à un moment tout à l'heure, même des instances purement consultatives qui donnent des avis, l'Etat a le droit de ne pas les suivre. C'est un fait. Mais un avis doit respecter des règles de collégialité suffisamment large et de publicité, cela a du poids. Par exemple les décisions de la puissance publique, quand elles sont prises, peuvent être contestées, y compris devant des tribunaux. La démocratie marche comme cela aussi. C'est qu'il y a des pouvoirs de recours, qui aboutissent ou non. Tout cela fait partie du fonctionnement démocratique.

Donc réponse : « Non, on n'a aucun pouvoir de contraindre l'Etat en lui disant qu'il faut mettre plus d'argent sur les recherches pour la transmutation ou sur l'entreposage de longue durée », je vais y venir parce que cela est plus simple.

Ce qui a été dit date du débat public mais pas des avis de la commission « Orientations ». Dans le débat public, la Commission Particulière du Débat Public, à laquelle j'appartenais, a dit que la présentation des options alternatives n'était pas dans le dossier initial présenté par l'Etat et qu'il n'était pas possible de faire un débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, dans lequel il y a un gros morceau qui porte sur les déchets HA-MAVL, en disant : « il y a une seule solution, c'est Cigéo ». Ce n'est pas parce que la loi dit que Cigéo est la solution de référence que c'est la solution décidée *ne varietur*. Comme je l'évoquais tout à l'heure, d'ici 40 ou 50 ans, il y en a parmi nos successeurs qui vont dire : « pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas pensé à des procédés techniques complètement nouveaux ». Donc, de toute façon, ces solutions alternatives font partie du débat et en feront toujours partie. Même si la décision d'autorisation de création est prise, en 2026 ou 2028, même si la phase industrielle pilote se déroule très bien et aboutit à tous les résultats prévus, même s'il y a ensuite un vote du Parlement en 2050 disant que : « la Phipil a été concluante » et que l'on peut passer à l'autorisation de mise en service définitive du centre, ce n'est pas pour autant qu'en 2090, il n'y aura pas tout d'un coup une alternative nouvelle qui se présentera. Il suffit de regarder ce qui s'est

passé depuis 120 ans. Il est hautement probable que ce changement de paysage existe. C'est ça qui nous conduit à dire que ces alternatives font partie du sujet. En ce moment, on est capable de dire qu'il n'y a pas une solution qui est Cigéo mais trois solutions. C'est ce qu'on a écrit dans ce document sur la clarification des controverses et ce document a été validé par tous les partenaires, aussi bien CEA, ANDRA, EDF, ORANO, que les opposants. On a dit qu'il y avait trois solutions » : Cigéo, une solution entreposage de longue durée dans l'attente d'une solution alternative au stockage définitif qui apparaîtrait meilleure et une solution de recherche sur la transmutation. La question que vous posez sur les moyens qu'on met sur la deuxième solution et sur la recherche sur la transmutation, il y a bien une décision là-dessus de politique publique, d'investissements sur ces recherches.

En revanche, pour l'entreposage, vous verrez ce que l'on a écrit sur le document de clarification des controverses, et validé par l'IRSN avec qui on avait discuté de cela assez longuement, cet entreposage de longue durée pose des questions qui existent déjà actuellement, même avec la solution Cigéo. A savoir que, si on entrepose pendant très longtemps des déchets simplement parce qu'il faut du temps pour faire Cigéo, le conditionnement, les fûts, tout cela risque de se dégrader. Il y a de toute façon des questions d'entretien durable de cet entreposage qu'il faut régler. Et dans tous les cas de figure, il faut le faire. Ensuite, dire que l'on va entreposer pendant trois périodes de 50 ou 60 ans au lieu d'entreposer pendant une seule période de 50 ou 60 ans, cela ne nécessite pas, et tous les participants au débat l'on dit, de travaux de recherche extraordinairement nouveaux. A priori, c'est une technique qu'on maîtrise. En revanche, il y aura des dépenses le moment venu pour entretenir ces entreposages. Tout cela a été mis sur la table en disant : « ces trois solutions existent ». Maintenant, on ne peut pas attendre non plus indéfiniment et ne rien faire au motif qu'il y a plusieurs choix possibles. Il y a aussi des questions sur lesquelles les décisions doivent être prises.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Si je peux me permettre, je trouve que cette position est très surprenante. Il y aurait 3 voies. Dans ce cas, on aurait dû mettre les mêmes moyens sur les 3 voies depuis 1991 et après décider. Mais on voit que la loi Bataille, c'est 13 articles sur 15 qui sont consacrés au stockage géologique, ce qui donne une orientation. C'est un travail très intense de M. Bataille qui a été très actif dans tout le processus qui mène à Cigéo et qui a à un moment donné dans les années 2000, a dit : « l'entreposage ne sera jamais une solution, tenez-le-vous pour dit, ce sera une voie d'attente ». Aujourd'hui, tous les moyens sont mis sur le stockage géologique, il n'y a aucun autre moyen qui soit mis sur une autre voie. Les lois de 2006 puis de 2016 entérinent véritablement le stockage géologique. Excusez-moi mais je ne vois pas trop bien pourquoi vous venez dire aujourd'hui qu'il y a 3 voies. Ou alors on tape du poing sur la table et on dit : « on arrête Cigéo et on étudie », ce que nous demandons nous les opposants depuis une paire d'années, c'est notamment ce qui était la conclusion du débat public de 2005 : on essaie d'étudier la voie du stockage en surface, en subsurface et après seulement on décide. Là, vous venez nous dire cela alors que la DUP est en attente de tomber, et l'ANDRA travaille sur la DAC, non pas sur des alternatives mais bien sur un stockage profond. Je ne comprends pas bien pourquoi vous venez nous dire aujourd'hui qu'il y a ces 3 voies là qui existent. Est-ce que c'est pour rassurer une population qui commence à baliser ? Pourquoi ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Ce qu'il y a de possible, c'est que je ne me sois pas expliqué sur un point précis qui est celui du débat public et de sa finalité. Qu'est-ce qui a été dit dans le débat public et qu'est-ce qui a été fait à la fin ? Je rappelle pour ceux qui n'ont pas participé au débat public que cela peut être quelque chose d'un peu difficile à comprendre et moi-même au début, j'avais un peu de mal à comprendre la démarche. Le but du débat public, c'est de se demander : « que dit la société et comment on le confronte à ce que disent les experts ? ». Et là, c'est précisément ce qu'on a fait et je vous conseille vivement d'aller le lire et ce sera sans doute plus précis que ce que je vous ai dit oralement. Dans le document de clarification des controverses que je vous montrais tout à l'heure, il y avait une question précise qui était assez proche de celle que vous venez de poser. Je vais la lire exactement pour ne pas me tromper. Il y avait 7 questions en tout et la 7^{ème} c'était : « les alternatives au stockage géologique profond ». Cette question n'est pas venue de nous, elle est venue de la discussion auprès des experts qui participaient au sujet. Pendant le débat public, il a bien été dit : « il y a 3 options » et ce n'est pas moi qui l'ai dit ce soir, ni la commission « Orientations » l'année dernière, c'est pendant le débat public et dans sa conclusion où il a été dit : il y a un projet Cigéo, il y a une loi Bataille puis une loi en 2006, Cigéo est défini comme étant la solution de référence choisie. Cela veut dire que l'ANDRA, Etablissement Public de l'Etat, chargé d'appliquer les décisions de l'Etat, est chargée de faire avancer le projet ; l'ANDRA fait son métier mais cela ne veut pas dire que les autres solutions sont abandonnées. Je vous recommande aussi d'aller lire la décision de février 2020 de l'Etat, pas de notre commission « Orientations ». Il ne s'agit pas d'un avis consultatif, c'est bien la décision de l'Etat de dire que les solutions alternatives à Cigéo, les 2, entreposage en subsurface de longue durée et recherche sur la transmutation doivent être poursuivies. Je ne peux pas vous dire autre chose. Cela n'empêche pas que la solution de référence existe et que l'ANDRA doit la faire avancer parce que si on se contente de dire : « il y a d'autres solutions, donc on ne va rien faire et on va attendre », il y a bien un moment où on va dire que ce n'est pas raisonnable.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

A quel moment l'Etat a dit récemment qu'il fallait ne pas abandonner les deux autres voies ? Par l'intermédiaire de Mme POMPILI ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Non. C'est la décision gouvernementale de février 2020 faisant suite au débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, qui dit que l'étude des alternatives au stockage géologique doit être poursuivie dans les temps qui viennent. Je peux vous la donner en fin de séance. Mais cette décision est publique. C'est une décision du gouvernement publiée au Journal Officiel. Donc ce n'est pas simplement une déclaration de Mme POMPILI ou d'un autre ministre le jour J devant un journaliste.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Cela a été diffusé aux membres du CLIS, me dit-on, Mme FRANÇOIS. D'autres questions dans la salle ? Sinon on passe à une question sur le fil de discussion.

M. Damien THIÉRIOT, Maire de Lezéville et Conseiller départemental de Haute-Marne

Accessoirement ancien collaborateur à l'Office National des forêts de M. BADRÉ.

Simplement l'intervention de Mme FRANÇOIS me fait penser que chacun peut analyser les choses selon le prisme qu'il a, en fonction de ces accointances, ces connaissances et de sa situation.

Je vais aborder un sujet collatéral par rapport au PNGMDR et comme on a la chance d'avoir le président de l'Ae (Autorité Environnementale) auprès de nous, c'est dans vos propos préliminaires et vous avez souligné M. BADRÉ, la temporalité particulière du projet Cigéo qui pour moi est un sujet fondamental et c'est vraiment la clé. C'est-à-dire que cela nous incite à avoir beaucoup d'humilité sur ce qui se passera dans 50, 60 ans, 120, 130 ans. J'ai été audité par vos services, par l'Autorité environnementale en tant qu'élu sur la DUP et ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais il y a vraiment des liens et j'ai fortement ressenti une orientation des auditeurs pour nous inciter à évoquer un périmètre de sécurité, une zone que l'on laisserait sans aucune activité humaine. D'ailleurs le rapport de l'Ae dans le cadre de la DUP utilise un anglicisme et parle même d'un « no man's land ». Et là vous Président, je vous pose la question car j'étais un peu surpris, habitant du territoire et vivant à côté, pour ne pas dire choqué par rapport à cet avis qui a été rendu et je voulais savoir ce que vous en pensiez, parce que je pense que c'est vous qui avez « tutellé » le rapport en partie. On ne comprend pas forcément, en tant qu'habitant du territoire, comment l'Ae a pu avoir une orientation aussi particulière sur le territoire proche des éventuelles installations du projet Cigéo ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Je voudrais d'abord préciser un point, c'est que je n'ai en rien « tutellé » comme vous le dites l'avis de l'Ae dont je ne suis plus membre depuis 2014. Je l'ai présidée pendant les 5 premières années de son existence, mais depuis je l'ai quittée et on fait très attention dans ces cas-là à ne pas venir influencer les gens qui vous succèdent. J'ai lu très attentivement cet avis que j'ai trouvé intéressant mais qui amène à la question que vous posez et à soulever un point que l'on a évoqué en commission « Orientations » et sur lequel on a travaillé un bon moment.

Deux remarques. La première : il y a une question de temporalité du projet et une question de complexité de procédure elle-même. Vous savez tous et vous venez de la rappeler qu'il y a eu une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui est en fait si je peux dire, une décision d'urbanisme, qui permet en particulier, si elle est prononcée – à ce jour, ce n'est pas le cas – à l'ANDRA d'exproprier des terrains dont elle a besoin pour faire son chantier mais ça n'est pas la décision d'autorisation de création du centre. Donc ce n'est pas parce qu'il y a une DUP, si elle est prise, que l'on peut dire que maintenant tout est décidé, qu'il n'y a plus qu'à faire et qu'il n'y a plus de discussions.

La deuxième remarque et c'est la question sensible que vous posez, c'est de se demander ce qu'en pense la population locale. J'y suis passé trop rapidement tout à l'heure dans ma présentation des différents avis de la commission et on a eu une discussion sur ce point très sensible de l'articulation. Quand on parle de l'intérêt général, tel qu'il est conçu au niveau national et local, ce n'est pas le même. Il n'y en a pas un qui soit supérieur à l'autre, ce sont deux conceptions différentes qu'il faut

arriver à articuler, surtout sur un projet comme Cigéo. Je m'explique. En ce moment, si Cigéo doit se faire, on en a besoin d'un, on n'en a pas besoin de 10. Je n'entre pas dans le débat qui n'est pas celui du jour de savoir si l'on va relancer d'autres tranches nucléaires et s'il faudra d'autres Cigéo plus tard, je reste dans la situation actuelle où le raisonnement est de dire : « on a un parc nucléaire qui existe et qui produit des déchets à haute activité et à vie longue. On a calibré tout ça, on a dimensionné les choses et on a déduit que l'on a besoin d'un centre de stockage géologique profond. Il y a eu des démarches, vous le savez mieux que moi, à partir de plusieurs hypothèses de localisation géographique et peu à peu, ça s'est concentré sur une. On a eu cette discussion en commission « Orientations » qui est de dire : « il y a d'autres cas où on a besoin d'une installation pour la France entière et pas de 50, quels sont les critères de choix du site à retenir ? ». Il y a un deuxième cas qui fait l'actualité en ce moment toujours dans le domaine des déchets et des matières radioactives, c'est celui d'une nouvelle piscine d'entreposage parce que celle de La Hague va être pleine aux environs de 2030 et c'est demain. Donc il en faut une autre. Où est-ce qu'il faut la mettre ? Est-ce qu'elle doit être à La Hague comme la première ou est-ce qu'elle doit être ailleurs ou est-ce qu'on peut éclater ça en 5 ou 6 endroits à travers le territoire ? On est sur le même sujet qui est de dire : « comment est-ce qu'on articule l'intérêt considéré comme national et l'intérêt local ? ». On a vraiment besoin d'un projet et on doit le mettre quelque part, sinon cela ne va pas marcher. Et puis avec les habitants de La Hague ou ceux de Bure ou des communes voisines ou ceux des autres sites qui pour des raisons diverses y sont opposés comment est-ce qu'on fait ? Quels types de critères peut-on avoir ? A mon avis, c'est l'un des sujets les plus compliqués que l'on a à traiter dans un domaine comme celui-ci. Vous pouvez dire que pour Cigéo, c'est trop tard, parce que la loi Bataille qui a été rappelée tout à l'heure et tout ce qui a été fait depuis montre que si maintenant on a un centre de stockage géologique profond, il est ici, il n'est pas ailleurs. Alors il y a 20 ou 25 ans, on aurait pu dire : « on a 4 localisations possibles, d'ailleurs si l'on fait un labo c'est pour ça ». Maintenant, plus on avance, plus c'est difficile de dire que cette localisation géographique peut être changée. Ça n'élimine pas les autres alternatives comme je l'évoquais tout à l'heure. Mais ce choix-là, il est fait. Mais pour les autres choix futurs, la question des critères de choix et la définition des critères, c'est important. Il peut y avoir des critères géologiques mais il y en a d'autres, des critères socio-économiques par exemple, et ils ne sont pas comparables directement parce qu'ils sont d'une autre nature que les critères géologiques et ce n'est pas pour autant qu'il faut s'asseoir dessus. Tout cela existe. Et le fait d'avoir un accord en amont entre les représentants des populations locales concernées par le projet et les porteurs de projet au niveau national, c'est ce qu'il faudra arriver à faire un peu mieux, c'est mon avis personnel. Tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent n'était pas mes avis personnels, c'étaient les avis et les résultats des discussions. Mais je pense personnellement que dans le cas particulier des critères de choix et la négociation en amont, cela n'a pas été aussi parfait que cela aurait dû l'être. Maintenant, il faut vivre avec mais c'est plus difficile.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

D'autres questions ? Je prends une question des gens en visio.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Il y a une question pratique qui est de savoir si la présentation de ce soir sera disponible. Je vais répondre tout de suite. Les réunions du CLIS sont enregistrées

puis elles sont ensuite retranscrites et mises en ligne sur le site. Et comme ici nous sommes également en visio, ce sera aussi disponible sous cette forme.

Ensuite une question posée à M. BADRÉ, qui vient de moi, qui est de savoir la suite des travaux de la commission et les échéances à venir concernant ce projet de PNGMDR ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

C'est une question à laquelle je ne sais pas répondre parce que nous ne sommes pas en position de décider. Donc le PNGMDR, initialement et jusqu'en 2018, était un nouveau concept datant de la loi de 2006 sur les déchets nucléaires, selon laquelle il faudrait faire tous les 3 ans un plan de gestion disant sur toutes les catégories de déchets ce qu'il fallait en faire. On a commencé en 2006 et il y a eu 4 éditions successives et le délai de 3 ans a été suivi tant bien que mal jusqu'en 2018 avec 4 échéances triennales de ce plan, sachant que sur chaque période de 3 ans, on disait : « il faut faire des études sur tel sujet, il faut avancer sur le CIREs dans l'Aube etc... ». Pourquoi est-ce qu'en 2019 on a fait un débat public alors qu'on ne l'avait pas fait avant ? C'est parce qu'il y avait eu à l'époque un changement de réglementation sur les concertations générales avec le public. Il a été dit que devaient être soumis à débat public, à la CNDP, non seulement les grands projets, (Cigéo est un grand projet, le Lyon/Turin est un autre grand projet, n'importe quelle ligne à grande vitesse est un grand projet, qu'il faut soumettre à la CNDP qui décide ou non de faire un débat public, cela depuis 20 ans), mais également, depuis 2018, les grands programmes (ensemble de projets pour faire simple), dont le Plan National de Gestion. Il est donc aussi soumis à obligation de saisine de la CNDP pour savoir s'il faut faire un débat public. La CNDP saisie sur la 5^{ème} édition du PNGMDR a dit : « oui, il faut faire un débat public », et c'est le débat qui a eu lieu en 2019. Entre autres choses il a été dit que 3 ans, c'était un peu court et que 5 ans serait mieux. C'est un sujet qui a été complètement consensuel, l'idée de les faire tous les 5 ans étant par ailleurs cohérente avec la programmation pluriannuelle de l'énergie qui est faite sur 5 ans. Comme tout le monde le constate assez vite et sans être un grand spécialiste, il y a des liens entre la programmation pluriannuelle de l'énergie dans laquelle on va décider ce qu'on fait du parc nucléaire et puis le PNGMDR. Donc tout le monde a dit que l'on pouvait passer à 5 ans. Entre temps, il a été pris du retard pour sortir la 5^{ème} édition. On a fait nos travaux, il y a eu le débat public, puis la commission « Orientations », et la Direction générale énergie et climat, du ministère de la transition écologique, qui suivait attentivement nos travaux en commission, nous a fait en novembre 2021, il y a 3 mois maintenant – Benoît JAQUET devait participer à la séance en question – un retour sur nos propositions. Ils nous ont fait un retour très précis en prenant toutes les propositions une par une – il y en a 2 ou 3 qui n'ont pas été retenues, très peu finalement et qui n'étaient pas sur des enjeux vraiment délicats - et sur toutes les autres, ils ont dit : « ça on peut faire, mais pas forcément tout de suite, cela va être fait dans tel ou tel cadre ». Donc on a eu un retour très précis et ils nous ont dit que le Plan National de Gestion allait être soumis à consultation publique – c'est la règle – avant d'être approuvé par décret. Comme tout cela se passait à l'automne 2021, on avait tous en tête qu'au printemps 2022 il y avait une élection présidentielle, puis des élections législatives et que ce genre de procédure ne peut pas se faire pendant une période électorale. On avait dit qu'il fallait que cela soit fait avant et il nous avait été dit à l'époque que la consultation du public aurait lieu en février 2022. Nous sommes en février 2022 bien

avancé et la consultation n'est pas lancée pour une raison que j'ignore complètement mais qui fait que maintenant, la probabilité que l'on saute après la période électorale me semble assez élevée.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Questions dans le fil de discussion ?

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Ce n'est pas une question, c'est plutôt une réflexion : « Qui peut imaginer que l'ANDRA écoutera les avis donnés lors des futures concertations ? Jusqu'à ce jour, elle n'a jamais écouté personne ».

M. GUERRITTE demande si M. Bernard LAPONCHE pourra prendre la parole ce soir. Il est présent en visio mais comme on l'a dit au début, en visio, ce sont uniquement les questions sur le fil de discussion.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Sur le deuxième point, je peux dire que Bernard LAPONCHE participait à la commission Orientations et participe aussi au groupe de suivi mis en place à la suite de l'avis du HCTISN. C'est un interlocuteur actif et très présent à tous nos travaux et très écouté et j'ai des contacts avec lui, il n'y a aucun problème du côté de sa participation.

Concernant l'ANDRA, je veux simplement rappeler et on en a discuté à la commission « Orientations », que c'est le maître d'ouvrage du projet et c'est un établissement public sous tutelle de l'Etat qui fait ce que lui demande l'Etat. Sinon, le fonctionnement de notre Etat serait un peu inquiétant. On peut faire ensuite plein de reproches ou plein de compliments aux uns ou aux autres mais dans sa fonction de maître d'ouvrage d'un projet qui par ailleurs suscite de vives oppositions, et je le répète, c'est la démocratie, l'ANDRA n'a pas la tâche la plus facile. Je n'ai pas dit en me présentant et ce n'était pas le sujet, que parmi quelques autres expériences de débats de société, j'ai fait partie en 2017 de la commission « médiation » de Notre Dame des Landes, qui était portée par une direction ministérielle de l'Etat - ce n'était même pas un établissement public de l'Etat comme l'ANDRA, c'était une direction ministérielle - la direction de l'aviation civile qui évidemment se prenait des critiques très dures, et vu de l'extérieur, on pouvait dire que certaines de ces critiques étaient méritées, d'autres l'étaient moins. Celui qui n'a jamais rien fait de mal serait le seul à pouvoir dire que ce n'est pas bien. Je constate que l'ANDRA a une fonction particulière dans ce projet et qu'il faut en tenir compte.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Personne dans la salle, on continue avec les personnes en visio.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Une question assez précise et je cite les auteurs quand ils se présentent. C'est Jacques LERAY qui représente le CEDRA et qui est membre du CLIS, qui se pose la question : « pourquoi aujourd'hui vouloir associer la population à la décision de création de cette poubelle atomique alors qu'elle n'a jamais été consultée sur ces implantations sur le territoire auparavant ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Je vous avais dit au début qu'il y aurait beaucoup de questions auxquelles je ne pourrais répondre que par des réflexions et je vais en faire une là-dessus, à propos de Notre Dame des Landes. Il se trouve que depuis quelques années j'ai été impliqué dans des sujets qui donnent lieu à des conflits de société. Ce n'est pas que j'aime spécialement les conflits mais je suis assez persuadé que la démocratie, c'est comme ça que ça marche. Et je citerai volontiers un philosophe que j'aime bien, qui s'appelle Frédéric WORMS qui a écrit un livre il y a quelques années qui s'appelle « Les maladies chroniques de la démocratie ». Je l'ai entendu exposer cela oralement plusieurs fois et il explique volontiers que la démocratie est un système très compliqué. Ce n'est jamais parfait, cela cahote tout le temps. Alors il y en a d'autres comme Churchill, c'est bien connu, qui a dit que « c'était le pire des systèmes à part tous les autres ». Frédéric WORMS le dit plus en détail en disant : « c'est normal que cela soit insatisfaisant ce genre de chose » et qu'on se dise toujours que : « on n'a pas fait tout ce qu'il faudrait faire et on va essayer de faire mieux la prochaine fois ». Si je comprends bien la question et je n'étais pas sur place il y a 10 ou 20 ans ce qui doit être le cas de celui qui a posé la question, il y a forcément des insatisfactions ou des rancœurs ou des fureurs et je peux vous dire qu'à Notre Dame des Landes, des fureurs, on en a pris plein la figure. Mais ici je suppose qu'il doit y avoir des choses du même genre. Pourquoi cela n'a pas été bien fait dans le passé ? Je n'en sais rien et critiquer ce qui a été fait il y a 10 ou 20 ans, malheureusement cela ne sert plus à grand-chose. En revanche, comment faire maintenant et dans les décennies qui viennent pour que le système de concertation fonctionne un peu mieux ? Et c'est ça ce qu'on essaie de faire. Ce n'est pas plus que ça. Il faut rester modeste, mais si on n'essaie pas de faire ça, si l'on dit que la concertation ne va pas marcher, on va continuer à ne pas se concerter et je pense que l'on court droit à l'explosion et ce n'est pas le but, en tout cas ce n'est pas mon but.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Deux questions qui se rapprochent et qui viennent de l'ANCCLI. Une première, mais je ne sais pas s'il y a une réponse possible c'est : « quand aura-t-on le rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques sur le PNGMDR ? »

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Heureusement que vous avez dit que l'on pouvait ne pas répondre ! Je veux juste dire qu'il me semble avoir compris, mais il y a peut-être d'autres personnes plus qualifiées que moi là-dessus, que le rapport de l'OPECST est rendu au vu du plan publié, c'est-à-dire que ce n'est pas un avis préalable comme ceux de nombreuses instances consultatives y compris l'Autorité environnementale. Le rapport de l'OPECST est un avis sur le plan qui aura été approuvé par décret, je ne sais pas quand, mais après la consultation publique.

Mme Régine MILLARAKIS, Meuse Nature Environnement

Je me pose une question. Depuis le début du projet, les opposants au projet argumentent et produisent de l'expertise citoyenne et posent de multiples questions qui ont été reprises et corroborées par l'ASN, l'IRSN et l'Autorité environnementale.

Et au fil des concertations, on ne comprend pas comment il est possible que jamais ces multiples questions ne reçoivent une réponse et pourquoi aucune des décisions qui sont prises au fil de l'évolution du projet ne tient compte de ce questionnement et de cette expertise citoyenne ?

Alors vous parlez de gouvernance, qu'est-ce qui va changer ? Peut-on imaginer encore que nos multiples questions et l'expertise que l'on a produite puissent influencer le cours du projet ? Si d'aventure le projet Cigéo s'avérait infaisable techniquement, si ce n'est au prix de la santé et de la sécurité des populations, est-ce que ce n'est pas maintenant qu'il faut réagir ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Je ne sais pas si la question s'adresse à moi, je pense qu'elle doit s'adresser plutôt à nous tous, mais cela ne m'empêche pas d'avoir un avis. Même quand des choses sont difficiles, et on en a tous connu dans nos vies personnelles ou professionnelles, ce n'est pas une raison pour ne pas continuer et essayer d'avancer, en sachant qu'on peut dire qu'il y a un certain nombre d'organismes qui ont apporté des réponses. Vous avez cité l'ASN qui a participé très activement aux réunions de notre commission « Orientations ». Ils ne se cachent pas derrière leur petit doigt et disent ce qu'ils ont à dire et leurs avis sont publics et non pas purement consultatifs car il n'y a pas beaucoup de décideurs politiques à des niveaux élevés qui prendraient le risque d'aller contre un avis de l'ASN. Ils savent bien, s'il y a un pépin après, qu'on saura venir les chercher. Il me semble que l'on ne peut pas dire qu'aucun avis ne soit suivi. En revanche, dans n'importe quelle procédure de concertation, surtout sur des sujets conflictuels et controversés comme celui-ci, qu'il y ait des moments où les uns et les autres ont l'impression qu'on ne les écoute pas, cela n'a rien de surprenant, mais il n'y a pas de raison de ne pas continuer à émettre des avis. Mais cela est mon avis personnel, et à mon âge avancé, j'ai gardé une dose de naïveté, mais il me semble que c'est comme cela que l'on peut progresser.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

J'ai une réponse à la question qui a été posée concernant la présentation du rapport du PNGMDR à l'OPECST, M. MEDALELL attaché parlementaire de Mme CARIOU nous indique que le PNGMDR sera présenté à l'Office Parlementaire le 3 mars de cette année. L'information est sur le site de l'Assemblée nationale.

Un autre commentaire souligne que certains pays comme la Chine, la Russie ou le Japon travaillent sur la transmutation. Cela fait suite à l'évocation des alternatives, je pense.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Je vais toujours vous faire la publicité du même document mais je le répète, si je le présente en public c'est parce qu'il n'a jamais été contesté par aucun des experts institutionnels ou non institutionnels qui y ont travaillé. Il y a un développement de deux pages sur l'état actuel des travaux sur la transmutation dans le document de clarification des controverses du débat public qui explique où on en est, ce qu'on sait ou qu'on ne sait pas. Il y a des projets qui existent, notamment un en Belgique, si je ne me trompe. Il y a eu des déclarations du Prix Nobel Gérard Mourou pendant notre débat public en 2019 ; tout cela est expliqué dans ce document. Ce que j'ai compris

mais je ne suis pas du tout spécialiste en physique nucléaire, c'est que c'est vraiment un sujet de recherche très complexe sur lequel pour l'instant on n'est pas du tout au stade du développement industriel. Ce point n'est contesté à ma connaissance par personne.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Vous parlez de problème de société avec le conflit de Notre Dame des Landes et le projet Cigéo provoque pas mal d'opposition depuis 30 ans maintenant. Je ne sais pas si vous avez eu connaissance d'un rapport que la CNDP vient de sortir « Eclairage sur le nucléaire ». Il est intéressant parce qu'il corrobore ce qu'on dénonce et que l'on déplore depuis quand même des années. Il a 6 pages et on peut le trouver sur le site de la Commission Nationale du Débat Public. Je cite quelques phrases : « un sentiment constant que les décisions concernant le nucléaire sont prises sans tenir compte de la parole citoyenne ». Cela vient résumer l'expérience des débats sur le nucléaire en France. Un deuxième point, une contestation récurrente : « le manque de transparence et de fiabilité des informations concernant le nucléaire », et les deux débats de Cigéo sur l'enfouissement de déchets nucléaires sont largement évoqués. La CNDP dit aussi : « ce bilan démontre que le débat public sur toute question nucléaire ne peut avoir lieu que dans le plus strict respect des principes de la participation sous l'égide d'une autorité indépendante de toutes les parties prenantes et une réelle volonté d'associer le public aux décisions. Cela suppose de prouver à minima que ces décisions n'ont pas été prises, c'est une règle du jeu de base de la participation ». C'est quand même le gros problème, effectivement, vous parlez de conflictualité dans la société, d'un débat un peu explosif, mais les débats tels qu'on a pu les ressentir ici et c'est confirmé par ce que dit la CNDP, ils arrivent lorsque les décisions sont prises. Le projet Cigéo trace sa route, les décisions sont prises, il y a des lois, on a eu énormément de concertations ces derniers mois et les gens ici ne savent même plus à quels saints se vouer car on concerta sur un peu tous les sujets mais en fait le nœud du problème, c'est que les décisions sont prises sans associer la population. J'insiste, mais quoi que vous puissiez dire, et j'ai consulté ce que disent le Ministère de la transition écologique et l'ASN à la suite des orientations du PNGMDR et en fait, la voie de l'entreposage et la voie de la transmutation ne sont pas clairement évoquées. Ce qui est évoqué c'est que les piscines débordent à La Hague et qu'il va falloir reconstruire des piscines pour entreposer les combustibles usés. On peut dire que ça, c'est du stockage en surface ou subsurface mais ce n'est pas ce que l'on entend, nous, ni ce que disait la loi Bataille.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Effectivement, je ne peux que recommander à tout le monde de lire, et il est consultable très facilement via internet, cet avis de la CNDP qui est tout récent, qui ne date que de quelques jours. Il fait suite à une autre délibération de la CNDP qui date de décembre 2021, qui n'était pas liée à notre sujet du jour mais au débat sur la relance ou la non-relance du nouveau nucléaire. La CNDP fait très attention à dire que ce n'est pas elle qui doit dire s'il faut faire de nouveaux EPR ou s'il ne faut pas. En revanche c'est elle qui doit dire, et elle le dit très clairement et très fermement, ce que vous venez de lire, que ça ne peut se faire qu'après application de l'article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement qui dit que toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions concernant son

environnement. Ensuite, il y a des décisions à prendre mais ce point est tout à fait fondamental et je ne peux que dire en tant que citoyen que je suis complètement d'accord avec ce qu'à dit la CNDP là-dessus.

La question de la piscine d'entreposage à faire à l'échéance 2030, présente dans tout le débat public et toujours dans notre document de clarification des controverses, est une question complètement différente de celle de Cigéo et des déchets HA-MAVL. S'il y a un seul point qui était complètement consensuel pour tous les participants ainsi que les institutionnels et non institutionnels, à la préparation de ce débat public, c'est que de toute façon il y avait un problème de saturation des capacités d'entreposage actuelles des combustibles usés en 2030, sachant que c'est autre chose que le stockage des déchets définitif dans une installation comme Cigéo ou que l'entreposage de très longue durée tel qu'il est préconisé comme une alternative à Cigéo. Là il s'agit d'un entreposage immédiat des combustibles usés qui sortent des piscines de chaque réacteur et qu'il faut garder pendant quelques dizaines d'années parfois pour qu'ils refroidissent. Il y avait un consensus général sur le fait qu'on ne pouvait pas échapper à la réalisation de nouvelles capacités d'entreposage. Le seul débat était : est-ce qu'il fallait le faire à sec ou en piscine ? Mais personne ne disait qu'il ne fallait pas en faire. C'est un point complètement disjoint de celui de Cigéo et il ne faut pas amalgamer les deux.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Encore une question en visio avec une réflexion.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

En fait, c'est toujours cette histoire de PNGMDR et de présentation à l'Office parlementaire. C'est M. MEDALELL qui me demande de préciser que la présentation qui sera faite à l'Office parlementaire le 3 mars n'est pas une présentation du PNGMDR parce qu'il n'a pas été transmis comme le disait M. BADRÉ, il le sera une fois rédigé après la consultation publique, et donc il s'agit d'un rapport d'évaluation sur le PNGMDR.

M. TISON de l'ANCCLI ajoute : « cela signifie que le rapport OPECST est établi sur la base d'un projet de PNGMDR et non sur le PNGMDR publié et définitif ». Mais je ne crois pas que cela soit le cas.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Cela n'est pas non plus ce que j'avais compris, mais je ne peux pas vous en dire plus. J'ai été auditionné par Mme CARIOU et M. SIDO, tous les deux membres de l'OPECST en tant que président de la commission « Orientations », et eux deux sont rapporteurs pour l'OPECST de l'avis sur le PNGMDR. Mais c'est de là que j'avais retiré, peut-être à tort, et je ne certifie pas que c'est la réalité, que l'OPECST se prononçait sur le PNGMDR dans sa forme définitive, c'est-à-dire après la consultation publique qui n'a pas encore eu lieu et qu'il se prononçait à la fin en disant : « c'est bien ou ce n'est pas bien », ce qui est autre chose que tous les avis consultatifs qu'on rend maintenant. Mais je le redis, je ne suis pas du tout spécialiste de ce genre de chose.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Je crois que j'avais compris comme vous.

Une autre question concernant les élus : « est-ce que les travaux effectués dans le cadre de la commission sont présentés et partagés avec les élus, notamment les parlementaires ? ».

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Pour être tout à fait franc et transparent, c'est une des difficultés qu'on a eues dans la commission « Orientations », pas du tout par mauvaise volonté mais simplement par une question d'adaptation de méthode de travail. Dans la commission « Orientations », telle qu'elle a été définie pour donner des avis à l'Etat pour la préparation du projet de plan, il était dit qu'il devait y avoir un ou deux représentants du Parlement, un représentant des départements de France et un de l'association des Maires de France. Un député du Bas-Rhin, Vincent THIÉBAUT, avait été désigné pour participer à nos travaux. Il y a eu plusieurs entretiens téléphoniques avec lui, il a participé à une de nos séances et ensuite il m'a rappelé en me disant : « écoutez, vous êtes bien sympathique mais des séances tous les 15 jours, pour 4 heures en visio, sachant que si on en rate une, on ne peut pas se raccrocher à la suivante parce que l'on traite des sujets en continu, pour un parlementaire, c'est pratiquement impossible à suivre ». Du coup, on a discuté à la fin avec lui en disant que dans le système de suivi qui est aussi dans le volet gouvernance que j'ai cité tout à l'heure, il fallait avoir un dispositif dans lequel les parlementaires pouvaient effectivement suivre les travaux faits et pas simplement envoyer leurs attachés parlementaires, quels que soient leurs mérites. Vincent THIÉBAUT le faisait régulièrement, il envoyait toujours son attaché parlementaire qui a suivi tous nos travaux, mais il faudrait qu'eux-mêmes puissent les suivre, sachant que le Parlement lui-même sera amené à prendre des décisions. En particulier, je vous ai parlé des jalons décisionnels, comme on dit en jargon, à propos du projet Cigéo, et l'un de ceux qui me paraît le plus important est qu'après la phase industrielle pilote, il est prévu explicitement un débat au Parlement sur le fait de savoir si les opérations qui ont été menées sont concluantes ou non et si on peut ou si on doit continuer ou au contraire, passer à des alternatives, sachant que l'on sera à cette époque vers 2050. Que le choix des alternatives soit soumis au Parlement, cela paraît normal et ce qu'il faut, c'est que les parlementaires aient pu en continu et pas uniquement via l'OPECST suivre ce qui se passe. Il y a là une question de fond qui pour l'instant est mal réglée à mon point de vue. Les parlementaires ne sont pas associés d'assez près à tous ces travaux préparatoires alors que ce sont eux qui décident finalement, il ne faut pas se cacher les choses.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Je commence par une question qui devrait amener une réponse assez rapide : « les Américains stockent les combustibles usés en subsurface, sont-ils des demeurés ? ».

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Ce n'est pas moi qui peux répondre à cette question. On peut la tourner de plein de façons différentes. On peut dire que d'autres pays ont fait d'autres politiques nucléaires que la France et que tous ces autres pays ne sont pas peuplés uniquement de demeurés. Chaque pays a ses dispositifs et ce que j'ai compris quand même de cette question très précise parce qu'elle a été évoquée dans le

débat public et dans la commission, c'est qu'on ne peut pas dissocier cette question de celle du recyclage des combustibles usés, en particulier du MOX, sachant que le MOX usé ne se traite pas de la même façon que les autres combustibles.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Encore une précision de l'attaché parlementaire de Mme CARIOU : « l'Office parlementaire sera amené à présenter un rapport d'évaluation sur le PNGMDR sans avoir pu l'évaluer ». Mme CARIOU soulève ce problème de démocratie depuis plusieurs mois maintenant.

Yves LHEUREUX de l'ANCCLI : « lors des conclusions du débat public sur le PNGMDR, M. DELALONDE, président de l'ANCCLI rappelait que les outils de consultation publique, les débats publics, les enquêtes doivent apporter des garanties à ces participants et doivent être des instruments d'action et non uniquement d'échanges ».

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

On ne peut qu'être d'accord mais en complétant sur un point qui a été évoqué tout à l'heure. J'ai dit dans ma présentation initiale qu'on avait trouvé que l'avis du HCTISN de septembre 2020 était très bien fait. Ce n'est pas simplement parce qu'il était bien rédigé et qu'il traitait beaucoup de sujets. C'est parce qu'il développait de façon extrêmement précise plusieurs points que vous avez soulevés en citant l'avis de la CNDP. Il y a par exemple écrit qu'à chaque fois que l'on fait une concertation, il faut faire un retour avec tous les gens avec lesquels on s'est concerté, il faut dire ce qui a été fait et les avis rendus. Cela peut arriver qu'un avis ne soit pas suivi et il y a certainement des raisons qu'il faut donner. Sinon, si l'on contente de dire : « vous m'avez donné un avis et maintenant je le mets de côté et je fais ce que je veux », les gens ne reviendront pas trois fois à la concertation. Cette question du retour sur les concertations est fondamentale. La question des alternatives est fondamentale aussi. Pour se concerter avec des gens en disant : « de toute façon il y a un choix et un seul », on peut tout de suite dire, à ce moment-là, pourquoi se concerter. S'il n'y a qu'une seule chose à faire, ce n'est pas la peine de perdre du temps. Cette question des alternatives est fondamentale, la question de la participation des différentes catégories de public qui peuvent avoir des avis différents aussi. En particulier dans cet avis du HCTISN, il y a le point évoqué tout à l'heure en réponse à une première question sur le fait que des questions peuvent avoir des réponses différentes, selon que l'on s'adresse à un public lointain ou à un public proche qui ont évidemment des intérêts ou des implications directes qui ne sont pas les mêmes. Cet avis du HCTISN disait aussi très clairement qu'il fallait faire les deux. Il ne fallait pas se contenter de consulter uniquement des Parisiens ou des extra territoriaux, ou bien uniquement des locaux. Il fallait tenir compte d'avis différents liés au fait que la sensibilité à un sujet donné n'est pas la même selon qu'on est proche ou lointain. Tout cela était dans cet avis et c'est pour cela que nous avons estimé que ce n'était pas nécessaire de le rerédiger. Et c'est important aussi d'avoir un système de suivi derrière qui conduit à dire : « cela avait été dit il y a deux ans, où en est-on ? Est-ce que cela a été fait ou est-ce que cela n'a pas été fait ? ». Cela me paraît assez important même si on ne se garantit pas que tout va marcher comme sur des roulettes mais ce sont des orientations qui me paraissent vraiment importantes.

Benoît DEJAIFFE, Conseiller départemental de la Meuse

J'avais une question sur le transport des déchets. Est-ce que cela fait partie des interrogations, de la vigilance que peuvent avoir les différentes commissions qui étudient le dossier ? On parle beaucoup de l'enfouissement mais avant que les déchets ne soient enfouis, il faudra bien qu'ils viennent jusqu'à Bure et c'est une question qui interpelle beaucoup la population en ce moment et qui interroge et inquiète parce que pour beaucoup d'habitants, si Bure peut sembler loin, d'avoir les déchets qui passent sous les fenêtres, cela rapproche beaucoup le problème. Cela modifie considérablement la préoccupation de l'enfouissement pour une partie de la population. Je parle notamment du département de la Meuse puisque la voie ferrée traverse le sud du département. Merci beaucoup.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Je peux simplement vous dire qu'au moment du débat public de 2019, là-aussi c'était un choix de la Commission Particulière du Débat Public qui est une émanation de la CNDP, on avait choisi de traiter ce thème du transport des déchets. Cela porte bien sûr sur les déchets HA-MAVL pour Bure mais il y a plein d'autres déchets ou matières qui n'arrêtent pas de circuler. Je pense par exemple, à l'occasion de la fabrication du MOX, qui donne lieu à des allers-retours à travers la France de combustibles. Cette question a fait l'objet d'une des réunions du débat qui s'est tenue à Rouen – j'y assistais avec plusieurs autres de mes collègues de la commission. On a bien vu exactement ce que vous venez de dire, sur l'inquiétude des gens qui apprennent qu'il y a un train de déchets qui va passer sous leurs fenêtres. On a eu en même temps une communication assez intéressante même si elle ne répond pas à toutes les questions, du responsable du Ministère chargé des transports disant qu'il y avait un problème de sécurité, mais pas de sûreté. La sécurité, ce sont les risques d'attaques malveillantes sur ces transports et cela conduit à des situations particulières qui faisaient réagir des maires d'ailleurs, qui ne savent pas eux-mêmes forcément quand il va y avoir sur leur territoire des passages, mais il y a plusieurs maires autour de moi qui seraient mieux placés que moi pour en parler : la question de la confidentialité sur les transports est un sujet délicat. Nous n'avons pas été beaucoup plus loin là-dessus avec la commission parce que nous n'étions pas qualifiés. En revanche, cela rejoint un autre sujet et je me permets de le citer, à la suite des interventions de M. Bernard LAPONCHE, sur le fait que des déchets circulent en surface à travers la France pour venir à Bure ou ailleurs à La Hague, ou à l'usine Melox. Dans une installation comme Bure, la question a été posée et évoquée dans notre avis sur les déchets HA-MAVL, à propos de Cigéo et de l'installation INB (Installation Nucléaire de Base) de surface, c'est-à-dire avant que les déchets ne soient à 500 m en profondeur, ils vont arriver par le train, être conditionnés sur place avant de passer dans la descenderie et cette question d'installation de surface est tout à fait importante et pose les mêmes questions à la fois de sécurité et de sûreté. Sûreté par exemple pour les impacts sanitaires que cela peut avoir, que cela soit sur les travailleurs qui seront directement impliqués ou sur les populations locales, et puis la question de sécurité, et là aussi les risques d'attaques malveillantes sur une installation de surface peuvent être nettement plus élevés que les risques d'attaques malveillantes à 500 m de profondeur, qui sont un peu plus difficiles. Mais tout cela fait partie des sujets qui doivent être creusés beaucoup plus à fond à l'occasion de l'instruction de la décision d'autorisation de création dans les prochaines années qui viennent ou à l'occasion de la phase

industrielle pilote dans les années qui suivront, si la décision d'autorisation de création est prise d'ici quelques années. Oui, c'est un sujet sensible et il faut le traiter.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Nous avons une ultime remarque.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

Oui c'est une remarque qui vient de Soulaines : « Si Cigéo est construit, et lorsque tôt ou tard les radionucléides remonteront à la surface, l'eau du robinet sera radioactive comme à Soulaines. Les riverains de Bure subiront alors la même catastrophe sanitaire que dans le Soulainois ». Il y a une recommandation pour visionner une vidéo.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Je n'ai pas de réponse à la question. Juste un commentaire car je crois aussi que le CLIS de Bure a eu une action précise là-dessus. La question qui a été posée et qui est toujours posée, c'est celle de l'état initial sanitaire de la population avant implantation d'une installation comme celle-ci, pour qu'on puisse avoir un suivi réel. Ensuite si toutes ces questions ne sont pas simples, parce que mettre en évidence des relations de cause à effet, ce n'est pas une période de deux ans que l'on vient de traverser qui montrerait le contraire, c'est compliqué, cela n'empêche que le fait de faire un état zéro sérieux de la population, dans toute la zone définie à proximité d'une installation comme Cigéo, cela devrait faire partie des bonnes pratiques obligatoires sur une installation comme celle-ci. Je crois avoir compris que c'était une de vos positions du CLIS de Bure et vous avez complètement raison.

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du CLIS

C'est justement la réaction de Jacques LERAY du Cedra qui voit, à la suite des réflexions de M. GUERITTE, tout l'intérêt de mener cette action, à la fois état de référence sanitaire et suivi sanitaire évidemment dans la durée autour du site projeté.

Il y a encore une réflexion d'Yves LHEUREUX de l'ANCCLI qui parle de l'époque où des drones volaient parfois au-dessus des centrales et cela pose la question de l'information des élus sur les transports des matières et des déchets radioactifs. Encore aujourd'hui, malgré la sensibilité du sujet, les élus considèrent qu'ils doivent être informés mais pour l'instant on leur impose souvent la confidentialité.

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

J'espère ne pas avoir été ambigu. Je n'ai pas du tout dit que je trouvais bien que les élus ne soient pas informés. Ce n'était pas mon point de vue. Je dis simplement qu'il y a un sujet sérieux de sécurité qui se pose et qu'il faut le traiter.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Encore une question dans la salle ?

M. Roland CORRIER, citoyen, ancien conseiller général

Dans l'acronyme, il y a matière et il y a déchet. Est-ce que vous pouvez nous préciser quand il a matière ou quand il y a déchet ?

M. Michel BADRÉ, Président de la commission « Orientations » du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

Pour tout vous dire, au début, en plongeant dans ce sujet pour la première fois il y a trois ans, je me suis posé la même question en me disant : « c'est vraiment bizarre », et puis j'ai compris peu à peu que ce qui était couvert par ça était une question très délicate et en même temps très importante. La définition « normée », si je puis dire, c'est de dire qu'un déchet est quelque chose dont on ne peut plus rien faire, sauf le stocker à 500 m de profondeur et l'oublier. Il n'a pas d'utilisation industrielle ou énergétique possible, alors qu'une matière peut avoir une utilisation industrielle possible et je dis : « peut avoir », ce qui n'est pas la même chose que « a ». Il y a par exemple tout un débat pour dire : « est-ce que le MOX usé peut avoir une utilisation industrielle ou non ? ». Certains vous disent : « mais oui, on saura bientôt le recycler » et d'ailleurs c'est pour cela qu'il faut le considérer comme une matière. Cela veut dire que celui-là, on ne va pas le mettre à 500 m de profondeur dans Cigéo mais on va le garder sous la main, parce qu'on se dit que peut-être un jour, on en fera quelque chose.

Je vais revenir à quelque chose de beaucoup plus précis sur quoi il y a eu un débat controversé à la commission « Orientations ». C'est celui de l'uranium appauvri. Comme vous le savez avec l'uranium naturel, on fait de l'uranium enrichi avec 6 ou 7 % du volume qu'on utilise dans les centrales nucléaires et on garde 94 ou 93 % d'uranium appauvri. Est-ce que c'est une matière ou un déchet ? Est-ce qu'on a l'espoir d'en faire un jour quelque chose ? Le physicien vous répond : « oui, on pourra peut-être un jour en faire quelque chose et en particulier si on fait des réacteurs de 4^{ème} génération, cet uranium appauvri, on va pouvoir l'utiliser comme combustible avec le plutonium récupéré par ailleurs ». L'ASN nous dit et elle l'a écrit dans un avis public que vous pouvez retrouver sur leur site que nous avons des quantités colossales d'uranium appauvri. Depuis que l'on fait de l'uranium enrichi avec 7 % et de l'appauvri à 93 %, les volumes d'uranium appauvri sont absolument énormes. Et l'ASN avait dit : « il faut déclasser cet uranium appauvri et le transformer en déchet ». Ça n'a l'air de rien mais selon que la même substance est classée matière ou déchet, si elle est classée « déchet », le détenteur de cette substance doit intégrer dans ses comptes les provisions pour stockage ou traitement de ce déchet. A l'inverse, si elle est classée « matière », il peut considérer que cette matière peut être revendue donc elle fait partie de son patrimoine qui est compté positivement pour ce cas là alors que dans l'autre cas, elle sera comptée négativement. L'impact n'est pas du tout négligeable sur les comptes d'une entreprise comme EDF ou comme ORANO qui manient ce genre de substance en grande quantité. Dans le cas de Cigéo ou des déchets HA-MAVL dont on parle ici, la principale question sur le classement matière/déchet, c'est le classement du MOX usé. Est-ce qu'un jour on saura le réutiliser ou non ? En revanche pour les déchets TFA ou FAVL, la question est : « est-ce que l'uranium appauvri ou très appauvri est une matière ou un déchet ? ». Et selon le cas, les incidences financières sur les détenteurs sont très différentes. Ce n'est pas une question purement sémantique ou intellectuelle, ce sont des conséquences assez lourdes au plan financier. La commission « Orientations » a rendu un avis spécial sur ce sujet et je vous y renvoie si vous avez envie d'en savoir plus.

M. Jean-Louis CANOVA, président du CLIS

Puisque plus personne ne demande la parole, je vais donc clore cette assemblée générale en remerciant bien sûr M. BADRÉ pour cet exposé et ses réponses intéressantes et vous remercier tous ici d'être venus jusqu'à Bure et également tous ceux qui ont suivi en visio. Je vous souhaite un bon retour et je vous dis : « à bientôt ! ».



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 - www.clis-bure.fr